

A2 GROUP

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 128 Boulevard de la Libération
13004 MARSEILLE
934 561 085 RCS MARSEILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 OCTOBRE 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT OCTOBRE,
A DIX HEURES,

Monsieur Adrien AUGAN,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société A2 GROUP,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 128 Boulevard de la Libération 13004 MARSEILLE au 69 Rue du Rouet 13008 MARSEILLE à compter du 20 octobre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 69 Rue du Rouet 13008 MARSEILLE."

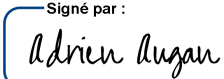
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Adrien AUGAN

Signé par :

F572167283EB457...